GYM VALAIS WALLIS

Gymnastique aux agrès individuelle

Règlement de qualification pour le championnat romand 2025 (CRAI)

1. Informations générales

1.1 Date et lieu

Le championnat romand aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 octobre 2025 à Romont.

Le samedi se dérouleront les concours des catégories 5 à 7 et CD/H, le dimanche les concours des catégories 3 et 4.

1.2 Quotas

Les gymnastes des catégories C3, C4, C5, C6, C7 et CD/H peuvent participer aux CRAI sur sélection.

Le nombre de gymnastes de chaque association autorisés à participer aux CRAI est fixé par l'Union Romande de Gymnastique (URG).

Gym-Valais peut présenter le nombre maximum de gymnastes suivants par catégorie en 2025 :

Gymnastes filles

Catégorie	3	4	5	6	7	Dames
Nbre de gymnastes	11	13	16	16	6	6

Gymnastes garçons

Catégorie	3	4	5	6	7	Hommes
Nbre de gymnastes	6	7	6	9	2	2

Cela étant les quotas maximums, il se peut que le nombre de gymnastes sélectionné-es soit inférieur selon le niveau des gymnastes.

2. Qualifications valaisannes pour le CRAI

Les concours suivants seront pris en compte pour les qualifications aux CRAI 2025 :

2.1 Gymnastes des catégories C3 F / C3 G / C4 F / C4 G / C5 F

- Meeting agrès individuels (Martigny, 15 mars 2025)
- Qualifications championnat valaisan agrès individuels (Savièse, 12 avril 2025)
- Championnat valaisan agrès individuels (Sierre, 3 et 4 mai 2025)

Les points des deux meilleurs concours de la liste ci-dessus sont additionnés. Si deux gymnastes

sont ex-aequo, selon ce premier classement, ce sont les points du troisième concours qui les départagent.

2.2 Gymnastes des catégories C5 G / C6 F / C6 G / C7 F / C7 G/ C Dames / C Hommes

Meeting agrès individuels (Martigny, 15 mars 2025)

Championnat valaisan agrès individuels (Sierre, 3 mai 2025)

Les points du **meilleur des deux** concours de la liste ci-dessus sont pris en compte. Si deux gymnastes sont ex-aequo, les deux concours seront pris en considération et le total obtenu les départagera.

Afin de pouvoir garantir la participation valaisanne, chaque société dont un ou plusieurs gymnastes sera qualifié devra inscrire un juge brevet I pour les gymnastes des catégories 3 et 4, un juge brevet 2 pour les gymnastes des catégories 5 à 7 + CD/CH.

3. Procédure d'inscription

Les gymnastes sélectionné-es seront appelé-es nominativement lors de la proclamation des résultats du championnat valaisan à Sierre.

La liste des gymnastes filles et garçons sélectionnés au championnat romand 2025 sera disponible sur le site de Gym-Valais dès le mercredi 7 mai 2025 (www.gymvalais.ch)

Les gymnastes dont le nom figure en gras sur la liste pourront participer au championnat romand. Les gymnastes figurant sur la liste avec un « R » pourraient être appelés comme remplaçant jusqu'à la veille de la compétition.

Afin de savoir si tous les gymnastes sélectionnés (ou remplaçants) sont intéressés par la participation à ce championnat romand et afin de laisser en cas de non-participation la place aux suivants, chaque société devra me renvoyer le coupon reçu par e-mail pour le 25 mai 2025.

4. Dispositions finales

En cas d'absence exceptionnelle lors des compétitions de qualification (examens scolaires ou professionnels, blessure, etc.), ainsi que dans tous les cas non prévus dans le présent règlement de qualification, une décision sera prise d'un accord commun par la responsable agrès de l'association et le président technique de Gym Valais-Wallis.

Sabine Théodoloz, Responsable Agrès Indiv. Gym-Valais

STRéadolog